

Shakti danse et culture indiennes - Bulletin d'inscription 2025-2026

Les cours se déroulent sur 32 semaines selon le rythme scolaire du 11 septembre 2025 au 27 juin 2026

Nom, prénom adulte	
Nom, prénom enfant (>10 ans)	
Adresse	
Téléphone	
Mail	

Cours choisi (s) :

***Année scolaire : 1 ou 2 cours/semaine : 3 chèques de 83 € chacun (adhésion : 20€ incluse)**

- ☐ cours danse indienne, Jeudi de 18h45 à 20h, Stade nautique Port Marchand, salle polyvalente
☐ cours danse indienne, Samedi de 14h45 à 16h, Stade nautique Port Marchand, salle polyvalente

Réduction pour les demandeurs d'emploi/étudiants, sur présentation d'un justificatif

- ☐ 3 chèques de 75 € chacun (réduction : 10 % et adhésion : 20€ incluse)

Réduction à partir du 2^e membre de la même famille (sur chaque membre) et parrainage

- ☐ 2^e membres et parrainage: 3 chèques de 75€ chacun ☐ 3^e membre: 3 chèques de 71€ chacun

Réduction pour les titulaires de la Carte Jeune (MDEIJ), sur présentation d'un justificatif

- ☐ 3 chèques de 75 € chacun (réduction : 10 % et adhésion : 20€ incluse)

Trimestre : environ 13 cours

- ☐ 1 chèque de 100€ (adhésion : 20€ incluse)

Stage d'1h30 (minimum 4 inscrits)

- ☐ 1 chèque de 25€ (réduction de 10 % pour les titulaires d'une Carte Jeune et les étudiants)

Le règlement se fait par chèque, à l'ordre de la professeure concernée (Loredana Ungureanu) .

Le paiement est fractionnable en trois fois : septembre, janvier, avril.

Vacances scolaires et jours fériés : 18/10 - 3/11, samedi 1/11, mardi 11/11, 20/12-5/01, jeudis 25/12 et 1/01, 14 /02-2/03, lundi 6/04, 11-27/04, vendredis 1 et 8/05, jeudi 14/05, lundi 25/05, 4/07-31/08

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, quelle que soit la raison, sauf cas de force majeure : déménagement hors département du Var, problème médical (sur présentation d'un justificatif).

Un certificat médical d'aptitude ou de non contre-indication à la danse, datant de moins de un an, est obligatoire. En cas de non présentation de ce certificat par l'élève les professeurs ne pourront être tenus responsables. L'élève en assumera seul les conséquences éventuelles.

Pour les cours enfants, les professeurs ne sont responsables des élèves que pendant la durée des cours.

L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou détériorations d'effets personnels au sein des locaux.

L'inscription implique l'autorisation pour l'association d'utiliser les images prises à des fins d'illustration pour les supports de communication.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur et déclare vouloir adhérer à l'association Shakti danse et culture indiennes.

Signature avec la mention "lu et approuvé" A Toulon, le

Pièces à donner pour valider l'inscription :

- ☐ le bulletin d'inscription ☐ le ou les chèques ☐ un certificat médical d'aptitude à la danse

Shakti danse et culture indiennes - Bulletin d'inscription 2025-2026

Les cours se déroulent sur 32 semaines selon le rythme scolaire du 11 septembre 2025 au 27 juin 2026

Nom, prénom adulte	
Nom, prénom enfant (>10 ans)	
Adresse	
Téléphone	
Mail	

Cours choisi (s) :

***Année scolaire : 1 ou 2 cours/semaine : 3 chèques de 83 € chacun (adhésion : 20€ incluse)**

- ☐ cours danse indienne, Jeudi de 18h45 à 20h, Stade nautique Port Marchand, salle polyvalente
☐ cours danse indienne, Samedi de 14h45 à 16h, Stade nautique Port Marchand, salle polyvalente

Réduction pour les demandeurs d'emploi/étudiants, sur présentation d'un justificatif

- ☐ 3 chèques de 75 € chacun (réduction : 10 % et adhésion : 20€ incluse)

Réduction à partir du 2^e membre de la même famille (sur chaque membre) et parrainage

- ☐ 2^e membres et parrainage: 3 chèques de 75€ chacun ☐ 3^e membre: 3 chèques de 71€ chacun

Réduction pour les titulaires de la Carte Jeune (MDEIJ), sur présentation d'un justificatif

- ☐ 3 chèques de 75 € chacun (réduction : 10 % et adhésion : 20€ incluse)

Trimestre : environ 13 cours

- ☐ 1 chèque de 100€ (adhésion : 20€ incluse)

Stage d'1h30 (minimum 4 inscrits)

- ☐ 1 chèque de 25€ (réduction de 10 % pour les titulaires d'une Carte Jeune et les étudiants)

Le règlement se fait par chèque, à l'ordre de la professeure concernée (Loredana Ungureanu) .

Le paiement est fractionnable en trois fois : septembre, janvier, avril.

Vacances scolaires et jours fériés : 18/10 - 3/11, samedi 1/11, mardi 11/11, 20/12-5/01, jeudis 25/12 et 1/01, 14 /02-2/03, lundi 6/04, 11-27/04, vendredis 1 et 8/05, jeudi 14/05, lundi 25/05, 4/07-31/08

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, quelle que soit la raison, sauf cas de force majeure : déménagement hors département du Var, problème médical (sur présentation d'un justificatif).

Un certificat médical d'aptitude ou de non contre-indication à la danse, datant de moins de un an, est obligatoire. En cas de non présentation de ce certificat par l'élève les professeurs ne pourront être tenus responsables. L'élève en assumera seul les conséquences éventuelles.

Pour les cours enfants, les professeurs ne sont responsables des élèves que pendant la durée des cours.

L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou détériorations d'effets personnels au sein des locaux.

L'inscription implique l'autorisation pour l'association d'utiliser les images prises à des fins d'illustration pour les supports de communication.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur et déclare vouloir adhérer à l'association Shakti danse et culture indiennes.

Signature avec la mention "lu et approuvé" A Toulon, le

Pièces à donner pour valider l'inscription :

- ☐ le bulletin d'inscription ☐ le ou les chèques ☐ un certificat médical d'aptitude à la danse